SAINT-SYLVESTRE
« Vers l'avant »

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN REGISTRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 203-2026

QUEL EST LE PROJET ?

Permettre la construction de bâtiment principal d'une hauteur de 12 mètres dans la zone 32-CH.

LES ÉTAPES AVANT QUE LE PROJET PUISSE SE RÉALISER

01	Adoption du premier projet de règlement	*Lundi 10 août 2026*
02	Consultation publique	*Lundi 8 septembre 2026*
03	Adoption du second projet	*Lundi 8 septembre 2026*
04	Demande de participation au registre	*Date limite : 30 septembre 2026*

POURQUOI UNE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN REGISTRE ?

Pour permettre aux citoyens qui le désirent de s'opposer à certains articles du règlement proposé.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- Prendre connaissance du projet de règlement.
- Transmettre une demande écrite d'ouverture de registre **avant le 30 septembre 2026**.
- Si un nombre suffisant de signatures est reçu, la tenue d'un référendum pourrait être ouvert.

SUR QUEL ÉLÉMENT POUVEZ-VOUS DÉPOSER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE ?

La hauteur permise des bâtiments principaux dans la zone 32-CH . Cette disposition est à l'article 3 du second projet de règlement 203-2026.

Vous pouvez consulter le second projet de règlement 203-2026 au bureau municipal aux heures d'ouverture ou en ligne :

Règlements municipaux - Municipalité de Saint-Sylvestre

Carte des zones visées

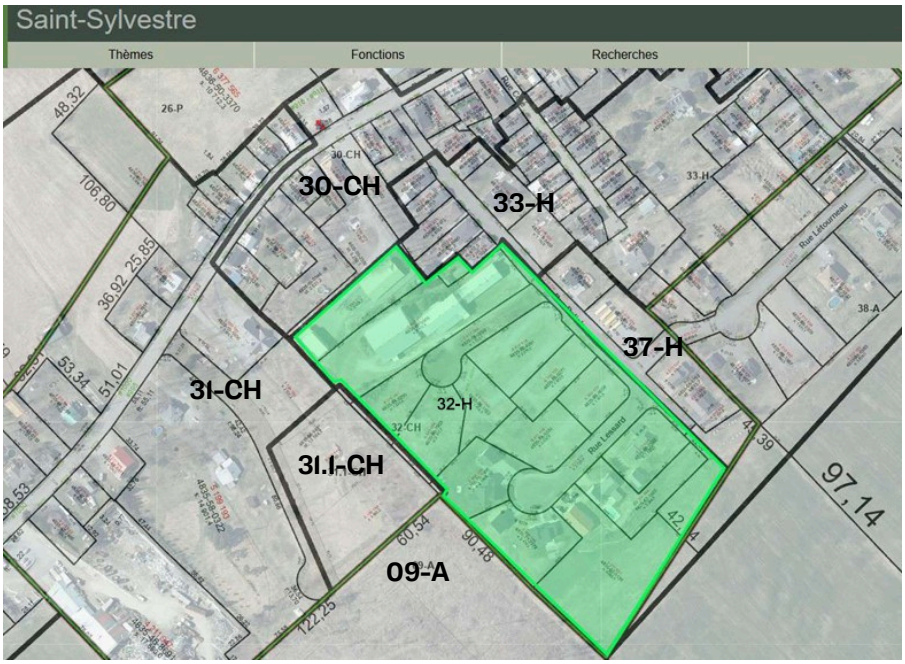

QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE ?

Une personne pouvant être inscrit sur la liste référendaire de la zone visée ou d'une zone contiguë.

Une demande peut provenir des zones suivantes :

Zone concernée : 32-CH

Zones contiguës :

- 30-CH
- 31.I-CH
- 31-CH
- 09-A
- 33-H
- 37-H

COMMENT REMPLIR VOTRE DEMANDE ?

Pour être valide, votre demande doit :

- Préciser l'élément du projet qui vous préoccupe;
- Indiquer la zone où se trouve votre adresse;
- Être reçue au bureau municipal **au plus tard le 30 septembre 2026 à 16 h;**
- Être signée par au moins 12 personnes de la même zone ou, si la zone compte moins de 21 personnes, par la majorité des résidents;
- Être déposée sur le formulaire disponible au lien suivant :

Avis publics - Municipalité de Saint-Sylvestre

PAR LA SUITE...

- Si une demande valide est déposée, un registre pour demander la tenue d'un référendum pourrait être ouvert sur certains éléments du règlement

OU

- Si aucune demande valide n'est reçue, le conseil municipal peut adopter un règlement approuvant le projet et le processus se termine à cette étape.

Donné à Saint-Sylvestre, 15 septembre 2026

Louise Breton
Dir. Gén. et Sec.-très.

Demande d’ouverture d’un registre

Numéro du règlement :	
Article du règlement :	
Zone d’où provient les signatures :	

Je demande qu’un registre soit ouvert par la Municipalité de Saint-Sylvestre afin que les personnes intéressées par le projet puissent demander qu’un référendum soit tenu.

#	Nom (lettres moulées)	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			

20			
21			
22			
23			
24			

Saint-Sylvestre, ***15 septembre 2026***

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis concernant les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le **second** projet de règlement no 203-2026 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal *le 15 septembre 2026*.

Louise Breton

Dir. Gén. et Sec.-très.